

#nomination

Dominique Martin rejoint la Cnam en qualité de médecin-conseil national



Crédit : ANSM

Dominique Martin est nommé, à compter du 1^{er} décembre 2020, médecin-conseil national de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie auprès de Thomas Fatôme, directeur général. Il sera en charge de la politique de l'Assurance Maladie dans le domaine médical. Il succède au professeur Olivier Lyon-Caen qui occupait cette fonction depuis juillet 2017.

Dominique Martin dirigeait, depuis septembre 2014, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM). Il a œuvré au renforcement de la politique de surveillance des produits de santé tout en impulsant une stratégie d'ouverture à la pluralité des expertises et en particulier celle du patient, dans la droite ligne des valeurs de démocratie sanitaire qu'il défend depuis plusieurs années.

Docteur en médecine, psychiatre, ancien interne des hôpitaux de Paris et titulaire d'un diplôme d'études approfondies en sciences sociales, Dominique Martin a commencé sa carrière au sein de Médecins sans frontières de 1984 à 1993, avant de rejoindre le ministère du Travail et des Affaires sociales en 1997, à sa sortie de l'ENA.

Chargé de mission à la Direction général de la santé (DGS) de 1997 à 1998, il est ensuite devenu conseiller social auprès du Préfet de Paris (1998 – 1999), puis conseiller technique auprès de la secrétaire d'Etat aux personnes âgées et handicapées, Dominique Gillot, (1999 – 2001), avant de travailler aux côtés de Bernard Kouchner, alors ministre délégué à la Santé, en tant que conseiller technique (2001 – 2002).

Dominique Martin a, par la suite, dirigé l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales (Oniam) pendant 9 ans, de 2002 à 2011 avant de rejoindre la Cnam en qualité de directeur de la branche risques professionnels, de 2011 à 2014.

Portrait disponible sur demande

A propos de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam)

Établissement public national à caractère administratif, sous la double tutelle du ministère des Solidarités et de la Santé (chargé de la Sécurité sociale) et du ministère de l'Action et des Comptes publics, la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam) gère, au niveau national, les branches Maladie et Accidents du travail / Maladies professionnelles du régime général de Sécurité sociale.

Avec plus de 2 200 salariés, elle constitue la tête de pont opérationnelle du régime d'assurance maladie obligatoire en France. Elle pilote, coordonne, conseille et appuie l'action des organismes locaux qui composent son réseau (CPAM, DRSM, Ugecam, Carsat, CGSS...). Elle mène les négociations avec les professionnels de santé au sein de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam). Elle concourt ainsi, par les actions de gestion du risque ou les services en santé qu'elle met en œuvre, à l'efficacité du système de soins et au respect de l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam). Elle participe également à la déclinaison des politiques publiques en matière de prévention et informe chaque année ses assurés pour les aider à devenir acteurs de leur santé.

Contact presse

presse.cnam@assurance-maladie.fr

Perrine Carriau - 01 72 60 17 64

Cécile Fize - 01 72 60 18 29

Céline Robert-Tissot – 01 72 60 13 37

Caroline Reynaud - 01 72 60 14 89



[Suivez notre actualité sur Twitter !](#)